

Rapport

Media Monitoring

Préparé par
ILONTSERA

Période
Juillet 2024

INTRODUCTION



Durant la dernière semaine du mois de juin, les résultats officiels des élections législatives ont été annoncés, inaugurant une nouvelle ère politique à Madagascar.

Dès lors, les préparatifs en vue de la session spéciale des nouveaux députés, prévue pour le 9 juillet, ont rapidement pris de l'ampleur. Cette session revêt une importance particulière puisqu'elle déterminera la formation des groupes parlementaires et la structure du bureau permanent de l'Assemblée nationale.

Deux forces dominantes émergent : la coalition pour la majorité présidentielle, IRMAR, avec 84 élus, et la plateforme d'opposition "Firaisankina". Les députés indépendants jouent un rôle crucial, ayant le potentiel de modifier l'équilibre des pouvoirs lors des négociations pour les postes stratégiques au sein de l'Assemblée.

En parallèle, les discussions sur la composition du nouveau gouvernement battent leur plein. La nomination du Premier ministre, proposée par le groupe majoritaire à l'Assemblée, reste encore indécise, créant une incertitude sur un éventuel remaniement gouvernemental ou sur des changements plus profonds.

D'un côté, la préparation aux législatives a aussi battu son plein ; autant du côté des différents états majors politiques, qu'au sein de l'administration et des institutions en charge des élections.

Les médias ont abondamment rapporté ces questions, mettant en lumière les débats intenses au sein des principales forces politiques et les conjectures autour des nominations clés. L'évolution politique des prochains mois, notamment juillet et août, sera cruciale pour la stabilité du cadre institutionnel malgache. Ce récapitulatif souligne les dynamiques post-électorales et les défis auxquels les principaux acteurs politiques de Madagascar doivent faire face à l'aube de cette nouvelle législature.

I. Après les résultats...

1. Précisions de la HCC sur la neutralité du PRM

(Viva Madagascar, L'Express de Madagascar)

Dans son verdict sur les élections législatives, la HCC affirme que le chef de l'Etat a la liberté de dire ce qu'il pense des affaires nationales, et donc des élections, atteignant une des libertés fondamentales comme les autres citoyens. Bénéficiant de la circonstance, la HCC a également traité des requêtes en contentieux électoral, dans le cadre de l'arrêt de proclamation des résultats des législatives.

La précision sur les droits et libertés fondamentaux dont jouit le chef de l'Etat, sert à répondre à la requête du réseau d'observation électoral SAFIDY de l'annulation des voix aux candidats du siège de ces circonscriptions, pour motif notamment de violation par le Président de l'article 49 de la Constitution.

D'après l'arrêt de la HCC, "L'opinion" du chef de l'Etat "sur la nécessité d'avoir des collaborateurs ou des élus avec lesquels" il doit "travailler en toute confiance et dans le but de" mettre "en œuvre le programme sur lequel il a été élu par" le peuple fait partie de l'argument lui ayant incomber à l'institution d'Ambohidahy. « Ces propos, bien que parfois suscitant des polémiques, énoncés en dehors de tout meeting des candidats aux élections législatives, ne sauraient être considérés, malgré les intitulés des réunions de travail du Gouvernement, comme des éléments constitutifs d'une influence déterminante sur le choix ainsi librement exprimé des électeurs (...) », ajoute cependant la HCC.

S'agissant de la tournée présidentielle qui a été réalisée simultanément dans le cadre de la campagne des législatives, « destinée à délivrer aux peuples des infrastructures indispensables à la vie quotidienne de la population », elle n'est pas incompatible avec le principe de neutralité de l'administration mais s'inscrit au contraire dans l'une de ses missions consistant à garantir le fonctionnement régulier et continu du service public, y compris pendant les périodes électorales, selon le principe énoncé dans l'article 45 de la Constitution soutient la HCC.

Sur le grief tiré de la neutralité de l'administration, la Cour d'Ambohidahy indique que ce principe concerne « avant tout » le Premier ministre en tant que chef de l'administration, ainsi que les agents publics, « et par voie de conséquence l'ensemble des ministres qui sont à la fois leurs supérieurs hiérarchiques ». Elle indique à cet égard que « le président de la République ne fait pas partie » du dit service public placé sous l'autorité du Premier ministre.

2. Tractations à l'Assemblée Nationale

Quelques jours après la proclamation des résultats définitifs des élections législatives, les députés s'attaquent déjà à un autre combat ; celui relatif à la constitution des groupes parlementaires et à l'élection des membres du bureau permanent de l'Assemblée nationale. Bien que la majorité absolue soit revenue à la plateforme de la majorité présidentielle, celle-ci essaie de fédérer tout au moins le maximum de députés indépendants. Il s'agit pour ses partisans de verrouiller leur contrôle sur la Chambre basse. La volonté de l'Irmar de fédérer le maximum d'indépendants constitue une stratégie d'optimisation de la gestion des forces à Tsimbazaza. En effet, ces députés indépendants peuvent exercer une forte influence dans le résultat des votes à l'Assemblée. Si ces députés indépendants restent indépendants, chacun des votes de lois dans l'hémicycle revient à une lutte d'influence, sachant que les indépendants sont par essence comme des électrons libres par rapport aux consignes des partis.

C'est ainsi que moins d'une semaine après l'officialisation des résultats des élections législatives, des députés élus pour représenter les indépendants, ont fait leur choix : ils préfèrent soutenir le régime. Une quarantaine de nouveaux députés élus sous l'étiquette indépendant, au bout de quelques jours de discussions successives à Ivandry, autour du nom du futur Premier ministre, mais surtout de la formation du groupe permanent au niveau de la Chambre basse pour la nouvelle législature avant la session spéciale. Ces députés indépendants élus sans couleur politique, ont assisté et surtout émis des allégeances au régime. (*L'Express de Madagascar, Viva, Radio Antsiva, RDB*)

En effet, ces élus qui s'affirment n'appartenir à aucun bord politique, ont eu au préalable des financements de la part du régime, qui, en effet, aurait couvert leur caution et dépense de campagne. Dans le camp de l'opposition, ils sont déjà appelés « indépendants du pouvoir ». En tout cas, loin d'avoir une virginité politique, ces nouveaux élus ont su tirer parti du désenchantement d'une bonne partie des électeurs vis-à-vis de la classe, pour s'ouvrir un passage vers Tsimbazaza, en espérant que ce nouveau développement puisse en valoir d'autres à l'électeur. En effet, depuis la Troisième République et l'ouverture de l'offre politique par rapport à l'ordonnance 90-001 du mars 1990, les candidats indépendants ont progressivement pris la place des partis politiques dans un contexte de lassitude des électeurs avec la naissance du mouvement OLP ou « Olona Leo Politika » ou ceux qui en ont marre de la politique. (*Kolo TV, IBC, Midi Madagasikara, L'Express de Madagascar*)



3. Contestations (ou presque)

(Free FM & Midi Madagasikara)

Une semaine après la proclamation officielle, Lalatiana Rakotondrazafy, candidate battue à Faratsiho s'exprimait, elle reste convaincue que sa défaite s'inscrit dans une stratégie politique orchestrée, en affirmant que « La décision de la HCC est une décision politique et non judiciaire ». En effet elle affirme avoir saisi la Haute Cour Constitutionnelle et porté plainte sur les différentes infractions de son concurrent ajoutant que l'équipe de ce dernier a utilisé la même manœuvre d'Idealson Keron durant le jour du scrutin qui a conduit à l'annulation des voix obtenues par Siteny Randrianasoloniaiko à Ampanihy lors de la dernière présidentielle. Durant tout le temps du déroulement des opérations jusqu'à la proclamation des résultats officiels, l'ancienne ministre se confiait entièrement à la HCC qui avait rendu, selon ses explications, à deux affaires du même type, deux décisions différentes.

En ce qui concerne son avenir politique, c'est clair chez Lalatiana Henriette Rakotondrazafy, malgré toutes les spéculations et les rumeurs diffusées sur les réseaux sociaux, elle reste inflexible quant à son choix. « Je ne veux pas être un ambassadeur comme l'on veut le faire croire aux gens, je n'en ai jamais discuté avec personne. Je suis ici pour servir la mère patrie », a-t-elle confié. Lalatiana Rakotondrazafy croit à la sincérité du président Andry Rajoelina dont elle remercie pour toutes ses années de soutien. « Le président ne m'a pas lâché, je le sais, je le connais très bien », a précisé l'ancienne ministre. En tout cas, malgré une pointe d'amertume s'étant un peu distillée tout au long de son entretien, Lalatiana Rakotondrazafy assure son attachement au président Andry Rajoelina.

4. Observatoire SAFIDY

Dans le cadre de la présentation de son rapport final concernant les élections législatives, l'observatoire a constaté plusieurs irrégularités dans le processus électoral et propose des axes d'amélioration en vue des prochaines grandes échéances électorales, notamment les élections municipales prévues en novembre prochain. Sur les constats, Safidy déplore des lacunes dans plusieurs secteurs, notamment le cadre juridique, l'administration électorale, le fichier électoral, l'éducation électorale ainsi que sur la question du contentieux électoral. Sur le cadre juridique et institutionnel, l'observatoire suggère de donner plus de pouvoir aux instances de contrôle de la vie politique afin qu'elles puissent remplir efficacement leurs mandats. Concernant l'administration électorale, Safidy estime que les formations des démembrements de la CENI devraient être renforcées. *(Kolo TV, IBC, RDB, L'Express de Madagascar, Midi Madagasikara)*



II. Assemblée Nationale

1. Groupe parlementaire et Septième vice-président *(MBS, Midi Madagasikara, IBC, L'Express de Madagascar)*

À la suite de la proclamation des résultats officiels des élections législatives par la HCC, et en tenant compte de l'article 78 de la Constitution, le Conseil des ministres a adopté le décret n°2024-1350 portant sur la tenue d'une session spéciale de l'Assemblée nationale le 9 juillet 2024. Il est surtout question de la mise en place du bureau permanent et des différentes commissions de cette Institution. Un autre enjeu primordial de la session d'ouverture de la législature est la mise en place des groupes parlementaires. Si la plateforme pour la majorité présidentielle (Irmар) a déjà obtenu la majorité, la conclusion des coalitions entre les Forces vives de l'Assemblée nationale sera également décidée lors de cette session spéciale.

Au-delà du choix du nouveau président de l'Assemblée nationale, la nomination du septième vice-président reste un enjeu au commencement de la législature. Les membres de l'opposition, en l'occurrence ceux de la plateforme Firaisankina, manifestent encore et toujours leur volonté de se voir attribuer ce poste, conformément à la loi. Ce poste n'a pas été occupé durant la dernière législature après contrariété sur le chef de l'opposition. Logique S'il y a matière à réprover, qui doit prendre la fonction de vice-président à son avait commencé à cette époque où le groupe parlementaire d'opposition TIM a proposé de choisir comme chef Marc Ravalomanana mais n'a pas pu être intégré par d'autres députés.

Cette fois-ci, c'est Auguste Paraina, porte-parole du Firaisankina, groupe de l'opposition à l'Assemblée nationale, qui a rappelé cette exigence il y a à peine quelques jours, avançant que « la logique veut que ce soit Marc Ravalomanana qui devienne le chef de l'opposition. » En effet, a-t-il fait savoir, à l'exception des indépendants, il est le parti de l'ancien président de la République qui arrive au deuxième rang des scores après la plateforme de la majorité présidentielle (Irmар). Pourtant, il admet avec Jean Jacques Rabenirina que rien n'a encore été tranché. Ils réclament « simplement [leur] droit en tant que groupe d'opposition. Quant à la personne, ça doit dépendre de l'organisation interne au Firaisankina ».

Co-leader de la plateforme et arrivé à la deuxième position lors de la dernière présidentielle, Siteny Randrianasoloniaiko, élu pour la troisième fois à Toliara 1, est ainsi bien placé pour briguer ce poste de 7ème vice-président de l'Assemblée nationale.



2. Bureau permanent

Des députés indépendants souhaiteraient avoir leur mot à dire au sein de la Chambre basse. À quelques jours de l'élection des membres du bureau permanent de l'Assemblée nationale, des voix s'élèvent. C'est le cas notamment de Pety Rakotoniaina, élu à Ikalamavony sous l'étiquette membre d'un « indépendant ». Ils étaient 45 députés « indépendants » sur 50 à faire part de leur intention de constituer au sein de l'assemblée nationale un groupe parlementaire, un collectif qui va apporter son soutien à la nouvelle équipe gouvernementale. Et qu'ils n'ont pas de couleur même s'il est vrai qu'ils ont l'intention de faire partie du Bureau permanent. L'information a été confirmée par le député d'Ikalamavony. (*Midi Madagasikara, Gazetiko*)

Justin Tokely, administrateur civil de carrière et ancien ministre de l'Intérieur, a été élu à la présidence de l'Assemblée nationale par ses pairs. Même l'opposition a voté pour lui. Le vote des nouveaux membres du bureau permanent de l'Assemblée nationale a dû attendre la décision de la HCC sur le nouveau règlement intérieur qui vient d'être modifié mardi dernier, par les nouveaux députés. Les nouveaux membres du bureau permanent de l'Assemblée nationale sont également connus depuis hier. Une nouvelle équipe, majoritairement renouvelée, qui a attiré l'attention, notamment en raison de l'absence remarquée des secrétaires nationaux du parti TGV dans les régions d'Antsiranana, Mahajanga et Fianarantsoa. Cette omission aurait été délibérée par le bureau politique de ce parti présidentiel à cause de leurs scores respectifs lors des législatives.

D'une autre part, la majorité présidentielle a consolidé son emprise sur l'Assemblée nationale en s'emparant de la quasi-totalité des postes clés au sein du bureau permanent et des commissions. Cette mainmise est particulièrement marquée par la domination du groupe parlementaire IRMAR dont tous les vice-présidents de l'Assemblée sont issus.

III. Elections à venir

1. Quelles échéances à venir ?

(Midi Madagasikara)

La Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI) a proposé le 06 novembre 2024, pour la date des communales ; mais qu'en sera-t-il des Régionales et des Provinciales ? « Les Collectivités Territoriales de la République sont les Communes, les Régions et les Provinces », d'après l'article 143 de la Constitution; et « la fonction exécutive est exercée par un organe dirigé par le chef de Région élu au suffrage universel ». *Midi Madagasikara* affirme alors qu'on attend un chef de Région élu au suffrage universel direct, réclamé depuis si longtemps par les acteurs politiques malgaches.

En tout cas, le chef de Province comme le chef de Région doit être élu, tout comme les membres de la fonction délibérante du Conseil régional pour les 24 Régions ou Faritra et du Conseil provincial pour les 6 Provinces ou Faritany. En effet, l'article 5 de la Constitution stipule que « la souveraineté appartient au peuple, source de tout pouvoir, l'exerce par ses représentants élus au suffrage universel direct ou indirect, ou par voie du référendum. Nul ne peut s'attribuer l'exercice de la souveraineté, aucune fraction du peuple... ».

2. Communales en ligne de mire

Les dates proposées par la CENI et validées par le Conseil d'Etat

2 août : Publication des décrets nécessaires pour la tenue des élections

12 au 26 août : Dépôt de candidature de maire et conseiller municipal

5 septembre : Publication de la liste des candidats retenus

12 septembre au 12 octobre : Fixation de la liste et emplacement des bureaux de vote

29 novembre au 10 décembre : Campagne électorale

11 décembre : Jour du vote

17 décembre au 24 décembre : Traitement des résultats provisoires par les commissions de traitement des résultats provisoires au niveau provincial

25 décembre au 23 janvier : Traitement et proclamation des résultats définitifs par les tribunaux administratifs.

• Organisation des élections

La CENI, à la demande du Premier ministre, a accepté de revoir sa proposition de calendrier des élections communales. Elle propose le 11 décembre comme nouvelle date pour le vote malgré qu'elle ne dispose plus que les restes de financement de la présidentielle et des législatives, le budget pour les municipales reste à déterminer.

Pour l'institution d'Alarobia, chargée de l'organisation de ces élections municipales, le budget actuel est constitué des fonds restants alloués par l'État, s'élevant à environ quarante milliards d'ariary, ainsi que d'un million d'euros provenant des partenaires techniques et financiers. Après avoir été confrontée à deux élections en quelques mois, il est possible que la CENI renégocie avec l'État et les partenaires techniques et financiers (PTF) pour augmenter son budget en vue des prochaines élections municipales. (*AZ Radio, Midi Madagasikara, L'Express de Madagascar, Kolo TV*)

L'organisation « Mijoro Mandroso » (Mi.Ma) Madagascar, dotée du statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC des Nations-Unies et l'Amicale Malagasy-Mahoraise à Mayotte estime qu'il faudrait procéder à l'amélioration de la méthode de travail de ceux qui sont chargés des élections, notamment la CENI, la HCC, mais également des candidats et des électeurs. (Midi Madagasikara, RDB)

• Rapport de forces : TIM vs TGV ?

Avec le nouveau rapport de force qui s'est dessiné après les législatives et en vue de la préparation des échéances électorales qui arrivent, l'opposition est en pleine réorganisation. Des nouvelles entités politiques s'apprêtent à rejoindre les rangs du Firaisankina. À moins de quatre mois des élections communales et des conseillers municipaux, la plateforme Firaisankina semble être en effervescence. Une autre plateforme d'envergure plus conséquente est en train de prendre la place de la plateforme Firaisankina. (*Midi Madagasikara, MBS, L'Express de Madagascar*)

À peine sortis de l'effervescence des élections que les états-majors politiques s'organisent déjà pour la prochaine échéance électorale importante du pays. Lors de la célébration du 22ème anniversaire du «Tiako I Madagasikara» (TIM) au Magro Tanjombato, les têtes pensantes de l'opposition étaient réunies. Malgré des déclarations de la plupart d'entre eux sur des anomalies électorales lors des législatives, la plateforme Firaisankina annonce déjà sa participation aux prochaines élections municipales. Le manque d'indépendance des institutions délibérantes des élections, dont la HCC et la CENI est la principale préoccupation de l'opposition. (*L'Express de Madagascar, MBS*)

Le jour de cette célébration du 22ème anniversaire de son parti Tiako i Madagasikara, Marc Ravalomanana a annoncé que son parti présentera un candidat à la course à la Mairie de Tana avec ou sans le Firaisankina ; car "en tant que grand parti politique, nous n'avons pas le droit de rester spectateurs". (*L'Express de Madagascar, Midi Madagasikara*)



C'est pourquoi le quotidien *Midi Madagasikara* estime qu'une guerre de leadership s'éclate au sein des leaders de l'opposition. Cette situation de scission remarquable et très remarquée risque même de s'intensifier au fur et à mesure de l'approche des prochaines échéances électorales. Le consensus semble difficile à trouver entre Tiako i Madagasikara, Firaisankina, Kolektifa, Rodoben'ny Mpanohitra eto Madagasikara, Raiamandreny Ara-drazana et autres groupements et associations politiques anti-Rajoelina.

Tous, souhaitent prendre le devant pour diriger le « Tolona » mais pour l'heure, aucun ne peut prétendre bénéficier de la crédibilité et/ou faire l'unanimité auprès des citoyens.

Comme lors des dernières élections législatives, le secrétaire national du parti présidentiel et non moins Gouverneur de la région Analamanga, Hery Rasoamaramaka, a lancé un défi à l'opposition ; annonçant que "L'IRMAR vise 80 à 90% des maires aux élections communales". Il n'hésite pas à attaquer de front l'opposition qu'il juge divisée et ne fera jamais le poids face à la majorité au pouvoir soutenue par une population qui n'aspire qu'au développement. (*Midi Madagasikara, Viva TV, Tv Plus*)

Selon Antoine Randriamampianina Rajerison, le FIVOI aura également des candidats dans toutes les circonscriptions aux élections communales. Fort de ces expériences lors des dernières élections législatives, ce parti s'est nourri d'une ambition nationale. Le FIVOI s'est tout de suite installé en tant que troisième larron face au duel opposant le parti TIM et celui de TGV. (*RDB, Midi Madagasikara*)

• Des candidatures annoncées

L'ex-directrice de la Communication et des Relations publiques de la Présidence a officialisé : Rinah Rakotomanga a annoncé sa participation à la course à la Mairie de Tana. Connue pour être une proche du président Andry Rajoelina, Rinah Rakotomanga ne portera cependant pas les couleurs du TGV, ni celles du groupement IRMAR, mais se présentera sous une liste indépendante.

Herivelona Ramanantsoa, Rinah Rakotomanga et Andry Raobelina ont jusqu'ici annoncé leur intention de présenter leur candidature aux élections communales à Antananarivo renivohitra. (*AZ Radio, Midi Madagasikara*)

Le nom de O'Gascar Fenosoa Mandrindrarivony, député indépendant élu dans le IIIème arrondissement d'Antananarivo s'est hissé sur les différents médias ; le qualifiant de candidat potentiel à la CUA.

Après des élections législatives compliquées, le parti Malagasy Miara-Miainga (MMM) de Hajo Andrianainarivelo prendra aussi part aux élections communales et des conseillers municipaux qui se tiendront selon le calendrier de la CENI. Ce parti a toutefois réitéré ses revendications sur l'amélioration du processus, mais surtout le contour électoral en général afin que les résultats puissent refléter le véritable choix des électeurs. (*Midi Madagasikara, Kolo TV*)

IV. Liberté d'expression Liberté de la presse Droit d'accès à l'information

Patrick Raharimanana

Trois mois après l'éclatement de l'affaire, le procès de Patrick Raharimanana a été prévu se tenir le 16 juillet mais s'est finalement déroulé le lendemain ; et dont le verdict est attendu courant mois d'août.

En effet, deux charges ont été retenues contre lui. Il s'agit de l'interception illicite de la transmission de données informatiques et de publication non autorisée de débat à huis-clos ou de documents compromettant l'ordre public ou la sécurité nationale.

Les faits se sont déroulés le mercredi 15 mai lorsque l'ancien candidat à l'élection présidentielle a posté sur sa page Facebook l'agenda de la tournée présidentielle. Patrick Raharimanana a été par la suite arrêté à son domicile à Ambohipo, le 16 mai.

Des éléments de la Gendarmerie ont été également aperçus près de la résidence de ses parents à Mahajanga. Après son audition à la Brigade de recherche criminelle de la Gendarmerie Fiadanana, il a été transféré à la Brigade criminelle Anosy pour des enquêtes plus approfondies. L'affaire a été déférée le 23 mai et Patrick Raharimanana a été mis sous surveillance judiciaire dans l'attente de son procès.

Conclusion



Les élections législatives de 2024 à Madagascar, réglées par des tractations politiques et jeux d'influence multiples, témoignent du défaut de notre démocratie. Les manœuvres post-électorales se multiplient, et les alliances se nouent puis se dénouent ; révélant ainsi les ressorts internes de notre classe politique. Ces événements sont autant de signes qui indiquent que la réflexion doit s'intensifier autour du rôle des institutions et du degré de transparence des processus électoraux. Les nouveaux élus, qu'ils se préparent ou non à investir les brumes plus ou moins denses du pouvoir législatif seront tenus d'apporter les réponses appropriées à la demande des malgaches qui expriment une soif de stabilité et de développement.

La formation d'un nouveau gouvernement, la constitution des groupes parlementaires, la nomination d'un bureau au sein de l'Assemblée nationale devront se réaliser dans un climat de méfiance qui laisse place au combat. Mais, autres qu'en compétition pour le contrôle des institutions, se posent la question de l'avenir démocratique du pays. Ce que révèlent les tensions révélées aux cours des élections ne disent rien d'autre que la légitimité du pouvoir ne se construit pas dans l'unique cadre du vote, mais aussi à partir de la capacité de ceux qui gouvernent à faire respecter les principes de l'équité, de la justice et de la participation citoyenne, fondamentaux dans les modalités d'acception du pouvoir. La question n'est donc pas de savoir quel sera le résultat immédiat des élections législatives pour Madagascar. Elle est de savoir si au-delà de tous les résultats qui attendent de concevoir un avenir commun à dialoguer, nos différents acteurs politiques vont parvenir à surmonter leurs divergences.

À cet égard, les médias sont cruciaux tant comme intermédiaires de l'information que comme défenseurs de la transparence démocratique. Leur rôle capacité à éviter les pressions politiques sera décisif pour l'avenir de notre démocratie. Le pluralisme des médias et l'accès à l'information doivent rester les conditions de la participation éclairée des citoyens sur le champ électoral et de leur confiance dans les processus électoraux. Le moment est venu, dans cette période de notre point de vue politique, de prendre ses responsabilités pour construire ensemble entre les acteurs politiques, les institutions et les médias un paysage démocratique pérenne pour que le chemin vers une démocratie réelle ne soit pas seulement un souhait, mais un projet en co-construction pour tous les Malgaches.



Thank you!

Thank you for taking the time to read this report. If you have any questions or would like to discuss our findings further, please don't hesitate to reach out to us.

 123 Anywhere St., Any City, ST 12345

 123-456-7890

 hello@reallygreatsite.com

 reallygreatsite.com